

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 20 janvier 2012

**Service instructeur**  
Direction du patrimoine et des sols

N° CP-2012-1-5-2

**Service consulté**

**REVISION DU TAUX DE L'INDEMNITE LOCATIVE  
DES CENTRES MEDICO SOCIAUX**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de réactualiser l'indemnité locative au m<sup>2</sup> versée aux collectivités territoriales pour les locaux mis à la disposition du Département du Haut-Rhin pour le fonctionnement des centres médico-sociaux. De 3,66 € par mois et par m<sup>2</sup>, elle pourrait être portée à 3,84 € par mois et par m<sup>2</sup> au vu de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Des conventions ont été passées entre le Département du Haut-Rhin et les communes pour la mise à disposition des locaux affectés au fonctionnement des centres médico-sociaux.

Par délibération de principe du 23 mars 2007, le Conseil Général a modifié les règles relatives à l'indemnisation des collectivités locales concernées par la mise à disposition de ces locaux. Celles-ci perçoivent depuis le 1er janvier 2008 une redevance calculée en fonction de la superficie des lieux, les charges locatives étant versées en sus. Cette redevance, revalorisée chaque année au 1er janvier, a été fixée à 3,66 € pour 2011.

En application de cette délibération, je vous propose de relever l'indemnité à 3,84 € le m<sup>2</sup> par mois à compter du 1er janvier 2012, soit une augmentation calculée en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction sur les quatre derniers trimestres connus (5 %). Les crédits votés au BP 2011 pour subvenir à ces dépenses tiennent compte de cette évolution.

En conclusion, je vous propose de :

- décider de porter à 3,84 € par mois et par m<sup>2</sup> l'indemnité locative versée aux collectivités locales pour les locaux occupés par les centres médico-sociaux,
- préciser que les crédits correspondants sont inscrits au programme B656, chapitre 011, nature 6132, fonction 50, du Budget Départemental 2012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Locaux mis à disposition moyennant l'indemnité locative au m<sup>2</sup>:**

COMMUNE	Dénomination	Adresse	Propriétaire	Surf louée en 2011	Redevance annuelle 2011 (3,66 € /m <sup>2</sup> /mois)	Surf louée en 2012	Redevance annuelle 2012 (3,84 € /m <sup>2</sup> /mois)
BUHL	C.M.S. DE BUHL	48 rue du Florival	Commune de BUHL	36	1 581	36	1 659
CERNAY	C.M.S. de Cernay	5 rue des Fabriques	Commune de Cernay	101	4 436	101	4 654
CERNAY	Centre Médico-Social	34 avenue Poincaré	Commune de Cernay	103	4 530	103	4 753
ENSISHEIM	C.M.S. d'ENSISHEIM	40 rue de la 1ère Armée	Commune d'Ensisheim	226	9 926	226	10 414
HUNINGUE	Consultations PMI	43 rue du Mal Joffre	Ville de Huningue	45	1 979	45	2 076
ILLZACH	C.M.S. d'illzach	Résidence Le Hêtre Rue de l	Ville d'illzach	103	4 524	-	résilié
ILLZACH	C.M.S. d'ILLZACH-MODENHEIM	3 rue Pierre Curie	Commune d'illzach	85	3 733	-	résilié
ISSENHEIM	CMS d'Issenheim	Place de la Liberté	Commune d'ISSENHEIM	53	2 328	53	2 442
KAYSERSBERG	C.M.S. de KAYSERSBERG	6a, Allée Stoecklin	Commune de Kaysersberg	129	5 674	129	5 953
KINGERSHEIM	CENTRE MEDICO-SOCIAL	97 Faubourg de Mulhouse	Ville de KINGERSHEIM	80	3 514	80	3 686
LUTTERBACH	C.M.S. de LUTTERBACH	8 rue du Mal Foch	Commune de LUTTERBACH	85	3 733	85	3 917
MASEVAUX	CENTRE MEDICO-SOCIAL DE M	1 rue de l'Hôpital	Commune de Masevaux	74	3 228	74	3 387
MUNSTER	C.M.S. de MUNSTER	16 rue des Clefs	Commune de Munster	125	5 471	125	5 740
PFASTATT	C.M.S. de Pfastatt	15, rue de KINGERSHEIM	Commune de Pfastatt	100	4 392	100	4 608
RIBEAUVILLE	CMS de RIBEAUVILLE	70, rue du 3 décembre	Commune de Ribeauvillé	220	9 662	220	10 138
RIEDISHEIM	C.M.S. de RIEDISHEIM	1 rue de l'Ecole	Ville de RIEDISHEIM	402	17 656	402	18 524
RIXHEIM	C.M.S. de Rixheim	5 rue Guly	Commune de Rixheim	124	5 446	-	résilié
ROUFFACH	C.M.S. de ROUFFACH	11 rue du 4e R.S.M.	Commune de Rouffach	193	8 455	193	8 870
SAINT LOUIS	Centre Médico-Social	11 rue de Huningue	Commune de St Louis	311	13 659	311	14 331
SOULTZ	C.M.S. de Soultz	13 rue des Charrons	Commune de Soultz	110	4 831	110	5 069
ST AMARIN	C.M.S. de ST-AMARIN	97 rue Charles de Gaulle	Commune de St Amarin	82	3 601	82	3 779
THANN	Antenne provisoire de Thann	15 rue Robert Schumann	commune de THANN	123	5 393	123	5 659
THANN	Dispensaire Antituberculeux	Centre Hospitalier	Centre Hospitalier de THANN	55	2 416	55	2 534
VOLGELSHEIM	C.M.S. de Volgelsheim	40 Rue des Vosges	LOGI S.A. HLM	117	5 139	-	résilié
WALDIGHOFFEN	C.M.S. de Waldighoffen	6 rue de la République	Commune de Waldighoffen	120	5 270	120	5 530
WINTZENHEIM	C.M.S. de Wintzenheim	19 rue Clémenceau	Commune de Wintzenheim	83	3 623	83	3 802
WITTELSHEIM	C.M.S. de Wittelsheim	6 rue de Cernay	Commune de Wittelsheim	194	8 520	194	8 940
WITTENHEIM	C.M.S. de Wittenheim	4 rue du Bourg	Commune de Wittenheim	140	6 149	140	6 451
<b>TOTAUX</b>				<b>3 617</b>	<b>158 870</b>	<b>3 188</b>	<b>146 915</b>